

Territoire de Belfort
Commune de Chèvremont

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2010

Présents :

Jean Doucelance, Didier Fricker, Véronique Giambagli, Alain Huguenin, Isabelle Jean, Claude Jeannin, Pierre Lab, Alain Lebail, Linda Marchal, Sylvie Moutarlier, Edith Pacaud, Michel Pomodoro
Albert Ruchty

Absents excusés:

Marcelle Géhandez (procuration à Didier Fricker)
Christophe Boulat (procuration à Michel Pomodoro)

1. Véronique Giambagli est nommée secrétaire de séance
2. **Approbation du compte rendu** du conseil municipal du 28 janvier
Voté à l'unanimité
3. **Marché de travaux** pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en Crèche et Maison des Associations – avenants
Le maître d'œuvre nous a fait parvenir deux avenants pour les lots 13 (plomberie -sanitaire) et lot 14 (chauffage VMC)
Pour le lot 13 l'avenant est négatif de 768,66 €
Pour le lot 14 l'avenant est négatif de 3,93 €
Par ailleurs, sur le lot 13 Plomberie-Sanitaire, a été déduite la table à langer prévue initialement au descriptif de ce lot. En effet, cette table ne correspond pas aux besoins. Il a été décidé de la remplacer par une table plus adaptée. Cette table ayant été achetée hors marché et afin de pouvoir régler le fournisseur, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires d'un montant de 2 279,91 €
Voté à l'unanimité
4. **Demande de subvention de la commune de Fosse-magne**
Par courrier en date du 27 janvier 2010 le Maire de la Commune de Fosse-magne et le Comité Scientifique du Musée de Fosse-magne nous informent qu'une campagne de souscription populaire a été lancée auprès des habitants, des amis du Musée, des particuliers, des entreprises et des collectivités afin de les aider à financer les travaux de restauration de la synagogue (acquise en 2008 par la commune de Fosse-magne) en vue de la création d'un musée.
Ils sollicitent donc la commune de Chèvremont pour un concours financier.
Monsieur le Maire nous fait la lecture de ce courrier.
Il est rappelé la position de la commune de Chèvremont concernant ce type de demandes : les financements sont envisagés uniquement pour les associations de la commune
Vote :
Pour 1 (Linda Marchal)
Contre 10
Abstentions 3 (Christophe Boulat, Claude Jeannin, Michel Pomodoro)
5. **Convention avec Energies Hautes Vosges** pour enfouissement des lignes électriques
La société Energies Hautes Vosges, chargée par EDF de l'enfouissement d'une ligne électrique traversant la commune de Chèvremont, doit installer un poste de transformation sur une parcelle communale située au lieu-dit « Haut des contours », une armoire de

coupure au lieu-dit « Le gros bois ». Elle doit également enfouir un câble électrique sur une longueur d'environ 20 mètres à une profondeur de 0,80 m minimum au lieu-dit « Le gros bois ». Pour ce faire, des conventions de servitude doivent être établies. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Voté à l'unanimité

6. Vente du local abritant l'ancienne crèche

L'estimation par les Domaines, en date du 5 mars 2010, de ce local est fixée à 120 000 €

Il sera mis en vente prochainement.

Il est souhaité que ce local soit utilisé à des fins médicales ou paramédicales pour ainsi offrir aux habitants de la commune un plus grand confort dans ce domaine.

7. Demande d'achat d'un terrain communal par monsieur Huguenot Michel

Parcelle d'environ 170 m²

L'estimation par les Domaines est de 10 €/m²

Le bornage est à la charge de monsieur Huguenot Michel ainsi que tous les frais générés par cet achat

Il conviendra de sortir ce terrain du domaine public et de vérifier s'il y a des servitudes, pour cela, une enquête publique sera réalisée

8. Questions diverses

Monsieur Doucelance demande que lui soit transmis le coût réel d'une année de fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que la liste des personnes radiées des listes électorales en 2010.

Monsieur Pomodoro interpelle Monsieur le Maire sur les nuisances causées par le bruit des véhicules à moteur à deux roues, les beaux jours revenant, et lui demande s'il compte enfin prendre des mesures plus efficaces à l'encontre des responsables de ces nuisances.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il a fait ce qui était en son pouvoir afin de réduire ces nuisances, des arrêtés ont été pris interdisant le stationnement dans certains lieux publics. Il lui rappelle également qu'une réunion publique organisée par la préfecture avec la participation du colonel de gendarmerie a eu lieu, réunion à laquelle monsieur Pomodoro n'a pas assisté. Suite aux remarques qui avaient été faites ce jour là par Monsieur le Maire mais aussi par des habitants de la commune de Chèvremont assistant à cette réunion, les gendarmes sont intervenus à maintes reprises, sillonnant les rues du village et verbalisant les contrevenants.

Monsieur Pomodoro demande où en est l'installation de l'internet à haut débit.

Tout concernant le haut débit a été expliqué avec précision par le Directeur du SMAU lors d'une réunion publique qui s'est déroulée à Chèvremont, salle de la Chougalante, le 14 décembre 2009 à 20h. Monsieur Pomodoro n'a pas assisté à cette réunion.

Monsieur Pomodoro rapporte que des enfants inscrits en restauration scolaire ne mangent pas, sans pouvoir préciser pour quelles raisons et sans vouloir donner les noms de ces enfants. Il soulève également la question du bruit pendant le repas.

Certains élus sont actuellement très impliqués dans la vie de la restauration scolaire et la fréquentent régulièrement. Ils conseillent vivement aux parents ayant des soucis de cet ordre de rencontrer le personnel de restauration connaissant bien les enfants afin de répondre au mieux à leurs questions. Concernant le bruit, il ne paraît guère possible d'interdire aux enfants de parler.

Monsieur Pomodoro est invité à se rendre lui aussi à la restauration afin de se rendre compte de l'ambiance qui y règne.

Monsieur Pomodoro signale que la pression d'eau est de plus en plus réduite à Chèvremont. Monsieur le Maire lui répond que c'est la CAB qui a la gestion de l'eau et qu'il est nécessaire de connaître avec précision les habitations concernées par cette baisse. Monsieur Pomodoro refuse de donner les noms des personnes concernées indiquant simplement que ce problème a été remarqué rue des Florales. Il paraît difficile, dans ces conditions, de prévoir une intervention. Les habitants concernés peuvent prendre contact avec les services de la CAB.